Nations Unies TBLDC/2020/5



Distr. générale 20 novembre 2020

Français

Original: anglais

Anglais et français seulement

### Conseil

Quatrième session Gebze (Turquie), 9 et 10 novembre 2020 Point 4 de l'ordre du jour Examen et adoption du budget et du programme de travail pour 2021

Banque de technologies pour les pays les moins avancés : budget et programme de travail pour 2021



### Vue d'ensemble

### I. Introduction

- 1. Dans le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, adopté en 2011, la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés a préconisé d'établir une banque des technologies à l'intention des pays les moins avancés. Il s'agissait là d'une priorité de longue date pour ces pays, qui avait été réaffirmée dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 [objectif de développement durable n° 17 (Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser)].
- 2. Le 23 décembre 2016, l'Assemblée générale a adopté la résolution 71/251, intitulée « Création de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés ». Dans cette résolution, elle a décidé de créer, en tant qu'organe subsidiaire, la Banque de technologies et d'en adopter la Charte (voir A/71/363). Dans la même résolution, elle a invité les États Membres et les autres parties prenantes à verser des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour que la Banque devienne opérationnelle.
- 3. La Banque de technologies est devenue pleinement opérationnelle en 2018 à la suite de la signature, le 22 septembre 2017, de deux accords entre l'ONU et la Turquie l'un concernant l'établissement de la Banque et l'autre, l'apport d'un appui financier et en nature –, de l'inauguration de son siège à Gebze (Turquie) le 4 juin 2018 et de la nomination de son directeur général le 24 novembre 2018.
- 4. La Banque de technologies, dont la création a été une étape importante, aide les pays les moins avancés à renforcer leurs capacités dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation et à les exploiter aux fins du développement durable et de la transformation structurelle de leur économie. Sa mise en service, qui correspond à la cible 17.8, est la première cible associée à l'objectif de développement durable nº 17 à avoir été atteinte et contribue directement à la réalisation de l'objectif du Programme 2030 qui consiste à ne laisser personne de côté, ainsi qu'à l'exécution du Programme d'action d'Istanbul.
- Conformément à sa charte, la Banque continuera de renforcer les moyens scientifiques et technologiques et les capacités d'innovation des pays les moins avancés afin qu'ils puissent, notamment, mieux recenser, adopter, développer, intégrer et mettre en service des technologies et d'autres produits issus de l'innovation, y compris nationale. De surcroît, elle renforcera les moyens dont disposent les pays les moins avancés pour mieux aborder et traiter les questions relatives aux droits de propriété intellectuelle ; soutiendra l'élaboration et l'exécution de stratégies nationales et régionales relatives à la science, à la technologie et à l'innovation; consolidera les partenariats entre les organismes publics et les acteurs du secteur privé compétents ; encouragera la coopération entre tous les acteurs de la science, de la technologie et de l'innovation – notamment les chercheurs, les instituts de recherche et les organismes du secteur public - tant au sein de chacun des pays les moins avancés qu'entre eux, ainsi qu'avec leurs homologues d'autres pays. Par ailleurs, elle favorisera et facilitera le choix et l'utilisation de technologies adéquates par les pays les moins avancés, ainsi que leur transfert à ces pays et l'accès de ces derniers auxdites technologies, tout en respectant les droits de propriété intellectuelle et en stimulant, aux plans national et régional, la capacité de ces pays d'en tirer parti afin de susciter des changements en profondeur.

### II. Orientations générales

- 6. Comme pour les exercices précédents, le programme de travail pour 2021 sera axé sur les activités menées à l'échelle nationale dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, qui seront organisées en parallèle aux activités relatives aux programmes ci-après, compte tenu du mandat principal de la Banque, tel que défini dans son plan stratégique triennal :
  - a) Évaluation des besoins technologiques ;
  - b) Transfert de technologie;
- c) Renforcement des capacités des pays les moins avancés dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation ;
  - d) Partenariats et coordination.
- 7. En outre, en réponse à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la Banque inscrira à son programme de travail pour 2021 le Technology Access Partnership (Partenariat sur l'accès aux technologies), nouvelle initiative mondiale qu'elle a lancée en 2020 pour appuyer la fabrication d'équipements médicaux essentiels pour faire face à la COVID-19 dans les pays les moins avancés. Partenariat stratégique entre la Banque et le Programme des Nations Unies pour le développement, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'Organisation mondiale de la Santé et le Secrétariat du Commonwealth, cette initiative est mise en œuvre dans le cadre du programme de transfert de technologie de la Banque.
- 8. Le Partenariat va dans le sens de l'objectif déclaré de créer une plateforme numérique de transfert de technologie qui aide les pays les moins avancés à assurer une veille technologique et à repérer et à examiner les solutions technologiques dont ils ont besoin pour atteindre les objectifs de développement durable. En 2021, dans le cadre du programme de transfert de technologie, la Banque s'attachera également à donner aux pays les moins avancés de meilleurs moyens de trouver, d'adapter et de mettre en service de nouvelles technologies.
- 9. Il est proposé d'inscrire au budget et au programme de travail pour 2021 un nouveau programme sur les partenariats et la coordination, qui consistera entre autres à superviser la coopération de la Banque avec les principales parties prenantes, notamment le secteur privé. En outre, ce programme servira à coordonner la coopération stratégique de la Banque avec les principaux partenaires et programmes et à veiller à ce que les projets et activités de cette dernière soient mis en œuvre conformément aux principes directeurs énoncés dans le plan stratégique triennal. Il servira également à superviser les activités de suivi et d'évaluation qui seront menées par la Banque dans le cadre des programmes avec le soutien du Bureau des services de contrôle interne.
- 10. Le programme de travail pour 2020 ayant été perturbé à cause de la suspension des activités sur le terrain en raison de la COVID-19, une grande partie du programme de travail pour 2021 sera une continuation du programme de travail pour 2020, en particulier dans les domaines clés que sont l'évaluation des besoins technologiques, la création d'académies des sciences et le renforcement des capacités de celles qui existent, et le renforcement des capacités dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation. Les ressources prévues pour les activités non exécutées en 2020 qui sont reportées à 2021 sont inscrites dans le présent projet de budget. En 2021, une évaluation des besoins technologiques sera menée dans les 15 pays suivants : Bangladesh, Bénin, Cambodge, Djibouti, Haïti, Kiribati, Lesotho,

Malawi, Mozambique, Népal, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Soudan et Zambie.

- 11. En 2020, une nouvelle activité consistant à accroître les capacités de recherche dans les pays les moins avancés a été introduite dans le cadre du programme consacré au renforcement des capacités de ces pays dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation. En 2021, on continuera, dans le cadre de cette activité, de dispenser des formations au moyen d'un cours en ligne à grande échelle nouvellement mis au point. En 2020, cette nouvelle modalité de formation a permis de couvrir un bien plus grand nombre de pays et d'accroître considérablement le nombre de participants. De plus, elle demande moins de ressources : si, en 2018-2019, plus de 2 600 experts avaient été formés dans plus de 15 pays, en 2020, grâce à la nouvelle plateforme en ligne, plus de 3 500 participants ont été formés dans 71 pays, dont 39 faisaient partie des pays les moins avancés. L'objectif fixé pour 2021 est de multiplier ce nombre et de couvrir tous les pays les moins avancés. Par ailleurs, dans le cadre du programme de renforcement des capacités des pays les moins avancés dans les domaines de la science, des technologies et de l'innovation et en partenariat avec le Bureau des affaires spatiales, la Banque de technologies offrira aux experts et aux fonctionnaires de ces pays une formation spécialisée sur l'utilisation des satellites à des fins d'atténuation des changements climatiques et de gestion des catastrophes. La Banque s'est de surcroît associée au Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie pour mettre en place un nouveau programme visant à offrir des bourses à de jeunes chercheurs des pays les moins avancés pour des périodes allant jusqu'à six mois.
- 12. Conformément à la directive adoptée par le Conseil à sa troisième session, le programme de la Banque de technologies consacré au renforcement des capacités d'innovation des pays les moins avancés relèvera désormais du programme de renforcement des capacités des pays les moins avancés dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation. L'objectif sera toujours de développer, aux plans national et régional, des écosystèmes propices à l'innovation et aux technologies qui favorisent la recherche et l'innovation endogènes. La Banque entreprendra également, dans divers pays pilotes, une étude approfondie des écosystèmes d'innovation actuels afin d'élaborer des stratégies sur mesure.
- 13. En 2019, pour renforcer encore les infrastructures et les capacités institutionnelles des pays les moins avancés, la Banque de technologies a lancé un programme consacré aux académies des sciences. Celles-ci peuvent contribuer de façon notable à améliorer la coordination des programmes régionaux et nationaux touchant aux domaines de la science, de la technologie et de l'innovation et servir d'interlocuteurs clés pour la Banque. En 2019 également, quatre consultations régionales se sont tenues en Afrique de l'Est, de l'Ouest et du Nord et en Afrique australe. En février 2020, une autre consultation régionale s'est tenue pour l'Asie-Pacifique. Les résultats de ces consultations sont le fondement du programme de renforcement des capacités en vigueur et servent de base à la création d'académies des sciences. En 2020, les activités prévues ont toutefois été suspendues en raison des restrictions liées à la COVID-19. Elles reprendront en 2021.
- 14. En collaboration avec le Centre de recherches pour le développement international, basé au Canada, la Banque de technologies a entrepris d'établir un programme de recherche solide en matière de science, de technologie et d'innovation. La première recherche qu'elle a fait réaliser portait sur l'accès au financement des microentreprises et petites et moyennes entreprises du secteur de la technologie dirigées par des femmes dans les pays les moins avancés. En 2021, la Banque consolidera ces travaux en faisant exécuter des recherches supplémentaires dans des domaines clés du programme en matière de science, de technologie et d'innovation

dans le cadre du programme de renforcement des capacités dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation.

- 15. En prévision de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, prévue en janvier 2022, la Banque de technologies fera réaliser une étude approfondie sur l'état de la science, de la technologie et de l'innovation dans les pays les moins avancés, dont le rapport sera présenté à la Conférence. Il s'agira d'un rapport phare de la Banque.
- 16. La stratégie triennale en vigueur de la Banque de technologies prendra fin en 2021. Une nouvelle stratégie triennale sera établie et soumise au Conseil pour approbation à sa cinquième session en novembre 2021.
- 17. En 2021, la Banque continuera de renforcer ses capacités institutionnelles en recrutant des administrateurs et des agents administratifs supplémentaires. Depuis sa création, elle a fait appel à des prestataires de services externes pour exécuter ses activités administratives de base à l'échelle aussi bien locale que non locale. Elle engagera un ou une spécialiste de la gestion des programmes supplémentaire de classe P-4 qui contribuera au Technology Access Partnership et au programme de transfert de technologies. Cela portera à quatre le nombre de spécialistes de la gestion des programmes.
- 18. En 2021 également, la Banque de technologies continuera de consacrer des ressources à la mise en œuvre de sa stratégie de mobilisation des ressources, qui devrait arriver à terme en décembre 2020. De plus, elle continuera de rechercher activement, dans les secteurs public et privé, de nouveaux partenariats stratégiques propres à appuyer le déploiement de technologies et le renforcement des capacités technologiques dans les pays les moins avancés.

# III. Vue d'ensemble des prévisions budgétaires et des ressources disponibles

- 19. Conformément à sa charte, la Banque de technologies est financée par des contributions volontaires des États Membres et d'autres parties prenantes, notamment le secteur privé et des fondations privées. Les ressources de la Banque sont déposées dans un fonds d'affectation spéciale distinct, sont soumises au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU et font l'objet d'un audit par les organes de contrôle de l'Organisation.
- 20. Étant donné l'ampleur des besoins des pays les moins avancés dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation et compte tenu du budget indicatif triennal de la Banque, qui a été établi en décembre 2016 par le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, on estime à 35 à 40 millions de dollars le budget annuel dont la Banque aurait besoin pour mener à bien, dans l'ensemble des pays les moins avancés, des activités s'étendant à l'intégralité des objectifs énoncés dans sa charte et être porteuse des changements attendus dans tous ces pays.
- 21. On trouvera dans les tableaux 1 à 3 l'état des contributions, les ressources financières ventilées par composante et les postes.
- 22. Pour exécuter son programme de travail pour 2021, la Banque pourra compter sur une contribution de 2 millions de dollars du pays hôte, conformément à l'accord sur les contributions en espèces et en nature signé avec le Gouvernement turc en 2017. Le montant du solde inutilisé à la fin de 2020 est estimé à 4 724 606 dollars (voir

20-15340 **5/24** 

tableau 1). Le montant total des ressources disponibles en 2021 devrait donc s'élever à 6 724 606 dollars.

- 23. Le montant total des ressources nécessaires pour 2021 s'élève à 5 615 966 dollars et permettrait de couvrir les coûts associés à l'appui au Conseil, à la direction exécutive et à l'administration, à l'appui opérationnel et au programme de travail, ainsi que 13 % des dépenses d'appui aux programmes (voir tableau 2).
- 24. Pour renforcer les effectifs internes de la Banque, il est proposé de créer 7 postes en 2021 en plus des 10 postes permanents approuvés en 2020, à savoir : 1 poste de spécialiste de la gestion des programmes (P-4), 1 poste de spécialiste de l'information (P-3), 1 poste d'assistant(e) administratif (G-7) et 4 postes d'assistant(e) aux programmes (G-5) (voir tableau 3).
- 25. La hausse des ressources nécessaires pour 2021, qui se chiffre à 885 277 dollars, s'explique principalement par : a) une augmentation nette de 707 999 dollars résultant de la hausse de 1 787 554 dollars des dépenses prévues au titre des postes, des consultants et experts, des voyages du personnel, des frais généraux de fonctionnement et des subventions et bourses, compensée par la baisse de 1 079 555 dollars des dépenses prévues pour les voyages des membres du Conseil, les voyages des participants aux ateliers, les services contractuels et le matériel; b) une augmentation de 177 278 dollars des dépenses d'appui aux programmes, si l'on applique le taux de 13 %, en attendant que le Contrôleur approuve un taux réduit.

Tableau 1 **État des contributions** (En dollars des États-Unis)

	Montant
Solde du fonds au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	4 105 257
Contributions volontaires reçues en 2019	2 289 921
Intérêts créditeurs (2018-2019)	194 123
Total partiel	6 589 301
Dépenses engagées en 2019	(2 278 602)
Total partiel	(2 278 602)
Solde du fonds au 31 décembre 2019	4 310 699
Contributions volontaires reçues en 2020	3 098 438
Intérêts créditeurs (janvier-juin 2020)	42 841
Total partiel	7 451 978
Dépenses engagées – janvier à juin 2020	(1 280 858)
Dépenses prévues – juillet à décembre 2020	(1 446 514)
Total partiel	(2 727 372)
Solde escompté du fonds au 31 décembre 2020	4 724 606

Tableau 2 Ressources financières, par composante

(En dollars des États-Unis)

Composante	2019 (dépenses effectives) (ma	2020 ontant approuvé)	Variation	2021 (prévisions)
Appui au Conseil	46 770	78 000	(28 505)	49 495
Direction exécutive et administration et appui opérationnel	824 650	1 035 574	106 501	1 142 075
Programme de travail	1 181 396	3 148 308	630 003	3 778 311
Total partiel	2 052 816	4 261 882	707 999	4 969 881
Appui aux programmes <sup>a</sup>	225 787	468 807	177 278	646 085
Total	2 278 602	4 730 689	885 277	5 615 966

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Les dépenses d'appui aux programmes de 2019 et de 2020 pour le fonds d'affectation spéciale représentent 11 % du total des dépenses. Celles de 2021 correspondent à 13 % du total des dépenses, en attendant que le Contrôleur approuve un taux réduit.

Tableau 3 **Postes** 

Composante	2026 ante 2019 (montant approuvé)		Variation	n 2021 (prévisions)	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	4	5	2	7	
Agents des services généraux et des catégories apparentées	3	5	5	10	
Total	7	10	7	17	

### A. Appui au Conseil

26. On trouvera dans le tableau 4 les ressources nécessaires pour l'appui au Conseil.

Tableau 4 Ressources nécessaires : appui au Conseil

(En dollars des États-Unis)

Objet de dépense  Voyages	(dépenses effectives) 46 770	71 768	(27 673)	44 095
Dépenses de représentation	_	4 200	_	4 200
Services contractuels	_	2 032	(832)	1 200
Total	46 770	78 000	(28 505)	49 495

27. Le montant de 49 495 dollars, qui représente une diminution de 28 505 dollars, permettra de couvrir les frais de voyage des membres du Conseil (44 095 dollars) et l'hébergement de huit observateurs au maximum (1 200 dollars) qui participeront à

20-15340 **7/24** 

une session de deux jours du Conseil devant se tenir en 2021, ainsi que les dépenses de représentation pour la session (4 200 dollars). La variation s'explique essentiellement par la réduction du nombre de sessions, qui passera de deux en 2020 à une en 2021 et à la baisse de l'indemnité journalière de subsistance pour Gebze, qui passera de 102 à 91 dollars.

### B. Direction exécutive et administration et appui opérationnel

- 28. Le programme de travail de la Banque de technologies continuera d'être géré par le Directeur général ou la Directrice générale (D-2).
- 29. En raison des restrictions liées à la COVID-19, le lancement du programme de stages a été reporté à 2021 ; il offrira à des étudiants issus d'horizons académiques divers une expérience professionnelle sous forme de stages pratiques dans l'environnement international de l'Organisation des Nations Unies, tout en permettant à la Banque de bénéficier de l'assistance d'étudiants qualifiés et spécialisés dans des domaines professionnels variés. Des ressources sont prévues pour une allocation de transport pour les stagiaires.
- 30. Le personnel administratif et les agents des services généraux actuellement sous contrat avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) se verront octroyer des contrats permanents d'agents des services généraux par la Banque de technologies à compter de janvier 2021.
- 31. En application de l'avis juridique émis par le Bureau des affaires juridiques, la Banque de technologie se détache actuellement du Secrétariat de l'ONU en vue de devenir autonome et conclura dans ce cadre un accord de prestation de services avec un nouveau prestataire pour l'administration du fonds d'affectation spéciale et les services relatifs aux états de paie, en consultation avec le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et le Département de l'appui opérationnel. La prestation, par l'UNOPS, de services administratifs et de services liés à l'exécution des programmes prendra progressivement fin en 2021 à mesure que la Banque se dotera de capacités internes.
- 32. Compte tenu de l'importance de l'infrastructure informatique de la Banque de technologies, des évaluations de sécurité annuelles continueront d'être effectuées pour en préserver l'intégrité. La migration vers un système de gestion de l'information en nuage se poursuivra tout au long de 2021, conformément aux réglementations et aux normes applicables des Nations Unies en matière d'informatique et de communications.
- 33. La mobilisation des ressources restant l'une de ses grandes priorités, la Banque continuera d'appliquer sa nouvelle stratégie en la matière en 2021.
- 34. Pour mettre efficacement en œuvre sa stratégie de communication, la Banque propose de créer en 2021 un poste de spécialiste de l'information de classe P-3, ainsi qu'un poste d'assistant(e) administratif(ve) de classe G-7, dont le (la) titulaire contribuera à l'administration du Bureau du Directeur général.
- 35. En 2021 également, la Banque bénéficiera du soutien d'un(e) spécialiste de la gestion des programmes (adjoint(e) de 1<sup>re</sup> classe) de classe P-2, qui sera mis(e) à disposition par l'Italie dans le cadre du Programme des administrateurs auxiliaires.
- 36. On trouvera dans le tableau 5 les ressources nécessaires au titre de la direction exécutive et de l'administration et de l'appui opérationnel.

Tableau 5 Ressources nécessaires : direction exécutive et administration et appui opérationnel

(En dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2019 (dépenses effectives)	2020 (montant approuvé)	Variation	2021 (prévisions)
Traitements et autres dépenses de personnel				
1. Personnel recruté sur le plan				
international	207 560	324 300	223 100	547 400
2. Personnel local	66 037	149 110	21 190	170 300
3. Consultants et experts	_	75 000	(15 000)	60 000
Total partiel (traitements et autres dépenses de personnel)	273 597	548 410	229 290	777 700
Dépenses opérationnelles				
1. Voyages du personnel	347 220	135 164	(84 589)	50 575
Total partiel (voyages du personnel)	347 220	135 164	(84 589)	50 575
2. Services contractuels				
Sécurité des locaux	105	10 000	_	10 000
Création, mise à jour et administration d'un site Web	16 498	20 000	10 000	30 000
Traduction et impression de documents	6 983	20 000	(20 000)	_
Autres services contractuels	14 125	6 000	4 000	10 000
Total partiel (services contractuels)	37 711	56 000	(6 000)	50 000
3. Matériel et véhicules	24 893	62 000	(52 200)	9 800
Total partiel (matériel et véhicules)	24 893	62 000	(52 200)	9 800
4. Fournitures	6 708	10 000	_	10 000
Total partiel (fournitures)	6 708	10 000	_	10 000
5. Frais généraux de fonctionnement				
Services d'appui informatique et licences de logiciels	3 911	12 000	_	12 000
Services internes (traduction et impression de documents)	15 840	_	20 000	20 000
Dépenses diverses	3 240	10 000	_	10 000
Dépenses de représentation	4 627	5 000	_	5 000
Carburant et entretien des véhicules	_	24 000	_	24 000
Location d'un bureau annexe auprès du Programme des Nations Unies pour le développement à Istanbul	_	3 000	_	3 000
Programme de stages	_	20 000	_	20 000
Pertes de change	209	_	_	_

**2**0-15340 **9/24** 

2019 (dépenses effectives)	2020 (montant approuvé)	Variation	2021 (prévisions)
106 693	150 000	-	150 000
134 520	224 000	20 000	244 000
551 052	487 164	(122 789)	364 375
824 649	1 035 574	106 501	1 142 075
	(dépenses effectives) 106 693 134 520 551 052	(dépenses effectives)       (montant approuvé)         106 693       150 000         134 520       224 000         551 052       487 164	(dépenses effectives)         (montant approuvé)         Variation           106 693         150 000         -           134 520         224 000         20 000           551 052         487 164         (122 789)

#### 1. Traitements et autres dépenses de personnel

- 37. Un montant de 717 700 dollars, qui représente une augmentation de 244 290 dollars, permettra de financer neuf postes au titre de la composante Direction exécutive et administration, à savoir :
- a) Trois postes soumis à recrutement international (547 400 dollars): maintien du poste de Directeur(trice) général(e) de classe D-2 et du poste de fonctionnaire d'administration de classe P-3, et création proposée d'un poste de spécialiste de l'information de classe P-3;
- b) Six postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan local : maintien de cinq postes [1 assistant(e) informaticien(ne) (G-6), 1 assistant(e) (budget et finances) (G-5), 1 assistant(e) administratif(ve) (G-5), 1 assistant(e) d'équipe (G-4) et 1 chauffeur(se) (G-2)] et création proposée d'un poste d'assistant(e) administratif(ve) de classe G-7.
- 38. Le montant de 60 000 dollars, soit une diminution de 15 000 dollars, couvrira les frais d'engagement d'un(e) consultant(e) qui sera chargé(e) d'établir un rapport sur la stratégie de mobilisation des ressources et d'un(e) consultant en conception graphique qui secondera le ou la titulaire du nouveau poste de spécialiste de l'information.

### 2. Dépenses opérationnelles

39. Le montant de 364 375 dollars, qui représente une diminution de 122 789 dollars, permettra de couvrir les dépenses opérationnelles telles que les voyages du personnel, les services contractuels (sécurité des locaux ; création, mise à jour et administration d'un site Web; traduction et impression de documents et autres services contractuels), le matériel de bureau (nouveau matériel pour les sept postes qu'il est proposé de créer), les fournitures et les frais généraux de fonctionnement (services d'appui informatique et licences, traduction interne et impression de documents, dépenses de représentation, entretien des véhicules, location d'un bureau annexe auprès du Programme des Nations Unies pour le développement à Istanbul (Turquie), programme de stages et coûts directs d'exécution). La diminution des dépenses opérationnelles est principalement due au non-renouvellement des crédits prévus pour l'achat d'un véhicule en 2020 et à la réaffectation à la composante Programme de travail de crédits prévus pour les voyages du personnel concernant directement les programmes de fond.

### IV. Programme de travail

### A. Programme d'évaluation des besoins technologiques

#### 1. Contexte et raison d'être

- 40. Les évaluations des besoins technologiques servent à orienter la mise au point de programmes de renforcement des capacités que chaque pays peut ensuite intégrer dans ses stratégies nationales de développement afin d'accélérer la mise en œuvre des priorités énoncées dans le Programme d'action d'Istanbul et d'atteindre les objectifs de développement durable pertinents. Elles permettent de dégager un ensemble de priorités en matière de formation dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, qui constituent un guide précieux pour les donateurs bilatéraux, les banques de développement multilatérales et régionales, les fondations, les organisations non gouvernementales et le secteur privé. Elles permettent aussi aux développeurs et aux innovateurs de mettre au point des technologies qui répondent aux besoins des pays les moins avancés. L'adoption, l'adaptation et la mise en service de technologies seront ainsi accélérées et facilitées.
- 41. Les évaluations des besoins technologiques sont l'occasion d'examiner les politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation en vigueur dans les pays les moins avancés, de chercher à savoir si les conditions y sont propices à l'innovation et d'évaluer les capacités de ces pays en matière de commercialisation des technologies, et ainsi de mettre au jour les lacunes existantes et de trouver les moyens d'y remédier. Elles favorisent la collaboration au niveau régional, ainsi qu'entre groupes de pays les moins avancés ayant des caractéristiques et des difficultés communes, et permettent ainsi à ces pays de rechercher des synergies et des complémentarités.
- 42. Les bénéficiaires de ces évaluations sont notamment les milieux scientifiques, les pouvoirs publics chargés de la science, de la technologie et de l'innovation (c'està-dire les ministères de la science, de l'industrie, de la technologie, de l'éducation, de l'agriculture et de la planification), les entrepreneurs, les établissements d'enseignement et la société civile.

### 2. Correspondance avec le plan stratégique de la Banque

43. Le programme d'évaluation des besoins technologiques est lié au projet 1 (politiques et renforcement des capacités en matière de science, de technologie et d'innovation) prévu au titre des grandes orientations du plan stratégique de la Banque, à savoir : a) obtenir des produits issus de l'innovation technologique provenant d'autres pays et faciliter le transfert de technologies à des conditions librement décidées et convenues d'un commun accord ; b) favoriser l'innovation et la recherche nationales ; c) mettre sur le marché des technologies aussi bien importées que d'origine nationale.

### 3. Objectifs

44. L'objectif du programme est de procéder à des évaluations des besoins technologiques. Chaque évaluation fournit des informations essentielles sur le fonctionnement des dispositifs nationaux en matière d'innovation, donne un aperçu des conditions qui existent au niveau national dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation et en ce qui concerne l'exploitation de produits technologiques, et permet de comprendre la manière dont les grandes orientations définies par les pouvoirs publics en la matière influent sur le développement durable au niveau national. Les objectifs des évaluations sont les suivants :

- a) recenser les principaux domaines d'intérêt des pays les moins avancés concernés et dégager des initiatives visant à tirer le meilleur parti de la technologie pour favoriser la transformation structurelle, réduire la pauvreté et œuvrer au développement durable ;
- b) déterminer les moyens de renforcer les capacités en matière de science, de technologie et d'innovation, de consolider les infrastructures de recherche-développement et d'améliorer à cette fin l'utilisation des programmes de formation en place ;
- c) rechercher des possibilités de collaboration au niveau régional, ainsi qu'entre groupes de pays ayant des caractéristiques et des difficultés communes, et cerner les synergies et les complémentarités ;
- d) aider les pays les moins avancés à trouver des solutions technologiques adaptées à leurs besoins ;
- e) appuyer les efforts déployés par les pays les moins avancés pour recenser, hiérarchiser et formuler leurs besoins technologiques.

### 4. Réalisations escomptées

- 45. Les réalisations escomptées au titre du programme sont les suivantes :
- a) favoriser le dialogue entre tous les acteurs de la science, de la technologie et de l'innovation ;
- b) appuyer le recensement, la hiérarchisation et la formulation des besoins technologiques dans les pays les moins avancés ;
- c) contribuer à l'élaboration de politiques et de réglementations et à l'instauration d'un environnement propice au transfert de technologie ;
- d) améliorer les capacités nationales des pays les moins avancés en matière d'adoption, d'adaptation et de mise en service des technologies ;
  - e) évaluer les lacunes en matière de politiques et les fossés technologiques ;
- f) concevoir des activités de renforcement des capacités pour mieux mettre la science, la technologie et l'innovation au service du développement durable.

#### 5. Indicateurs de succès

- 46. Les indicateurs de succès se rapportant au programme sont les suivants :
- a) La communication entre les décideurs et les acteurs concernés de la science, de la technologie et de l'innovation est améliorée ;
- b) Une place plus importante est faite à la science, à la technologie et à l'innovation dans les stratégies nationales de développement ;
- c) Les dépenses et les investissements augmentent dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation ;
  - d) L'accès à l'information technologique est facilité et éclairé.

### 6. Principales activités

- 47. Les principales activités liées aux préparatifs des évaluations des besoins technologiques sont les suivantes :
- a) Une méthode permettant de recenser, de formuler et de hiérarchiser les besoins technologiques sera élaborée en collaboration avec les parties prenantes ;

- b) Une première mission d'enquête technique sera l'occasion de rencontrer des représentants des pouvoirs publics et d'autres acteurs de premier plan dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation et issus du monde universitaire, du secteur privé et de la société civile, ainsi que de recueillir des informations et des données afin d'apprécier la situation et de recenser les orientations générales, les textes de loi, les institutions et les dispositifs opérationnels ;
- c) Un séminaire portant sur l'élaboration, l'examen et l'application de politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation sera organisé à l'intention de hauts responsables ministériels et d'autres acteurs nationaux et aura pour objet de préparer l'évaluation des besoins technologiques, mais aussi de constituer un groupe de travail national;
- d) Un groupe de travail national composé de représentants, désignés par les autorités, des principales entités nationales compétentes sera constitué et chargé de procéder à l'analyse des capacités nationales actuelles ;
- e) Les experts dont on se sera assuré les services, accompagnés des membres de ce groupe de travail, s'entretiendront avec les principaux acteurs nationaux compétents (ministères et grands organismes) afin de recueillir des informations sur les orientations générales et les dispositifs retenus pour évaluer la situation en matière de recherche et d'innovation. Faisant fond sur les informations recueillies au moyen des recensements, ainsi que sur des données statistiques et des recherches documentaires, ils établiront un projet d'évaluation des besoins technologiques. Une fois ce projet communiqué aux membres du groupe de travail national et aux autres parties prenantes, un atelier de validation sera organisé pendant la mission. Des stages de formation seront organisés sur des sujets pour lesquels de fortes lacunes auront été mises au jour ;
- f) Les principales conclusions seront présentées au gouvernement du pays concerné, de même qu'une liste de solutions, d'initiatives et de priorités en matière de renforcement des capacités qui pourraient être retenues, en fonction des données empiriques recueillies.

### 7. Pays concernés

48. En 2019-2020, la Banque a dressé des bilans de la situation pour cinq pays (le Bhoutan, la Gambie, la Guinée, l'Ouganda et le Timor-Leste) en collaboration avec la CNUCED, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et d'autres organismes compétents. En 2021, le programme sera mis en œuvre dans les 15 pays suivants : Bangladesh, Bénin, Cambodge, Djibouti, Haïti, Kiribati, Lesotho, Malawi, Mozambique, Népal, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Soudan et Zambie.

### B. Programme de transfert de technologie

### 1. Contexte et raison d'être

- 49. Un fossé technologique sépare les pays les moins avancés du reste du monde, conséquence de l'écart qui existe entre les pays développés et les pays en développement en matière de capacités technologiques et de capacités d'innovation. Faute de mesures incitatives adaptées et d'institutions et de politiques robustes, les pays les moins avancés restent coupés de la technologie.
- 50. Pour parvenir plus rapidement à une convergence des niveaux de revenus et de productivité des pays et, ainsi, favoriser le développement, il est impératif de combler

20-15340 **13/24** 

- le fossé technologique en mettant en place des politiques et des mécanismes nouveaux.
- 51. L'une des principales missions de la Banque consiste justement à aider les pays les moins avancés à résorber le fossé en facilitant l'élaboration de politiques et de mécanismes dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation.
- 52. À cet égard, dans sa résolution 71/251, l'Assemblée générale a réaffirmé qu'il importait d'aider les pays les moins avancés à progresser dans les domaines de la recherche scientifique et de l'innovation, de promouvoir le travail en réseau parmi les chercheurs et les instituts de recherche, et d'aider les pays les moins avancés à avoir accès aux technologies essentielles et adéquates et à les utiliser, en s'appuyant sur les initiatives bilatérales et l'appui d'institutions multilatérales, notamment les entités compétentes du système des Nations Unies, telles que le Mécanisme de facilitation des technologies, et du secteur privé.
- 53. En outre, aux termes de la Charte de la Banque, l'un des objectifs de cette dernière est de favoriser et faciliter le choix et l'utilisation de technologies adéquates par les pays les moins avancés, ainsi que leur transfert à ces pays et l'accès de ces derniers auxdites technologies, tout en respectant les droits de propriété intellectuelle et en stimulant, aux plans national et régional, la capacité de ces pays d'en tirer parti afin de susciter des changements en profondeur.

### 2. Correspondance avec le plan stratégique de la Banque

54. Le programme de transfert de technologie relève du domaine thématique intitulé « Acquisition des droits de propriété intellectuelle et transfert de technologie ». L'idée est que les projets et activités exécutés directement ou promus ou facilités dans le cadre du programme aideront les pays les moins avancés à renforcer leurs capacités et leurs cadres réglementaires relatifs à la science, à la technologie et à l'innovation et à créer des écosystèmes propices aux avancées dans ces domaines afin de tirer parti des avantages que procurent les nouvelles technologies en leur permettant d'obtenir des produits issus de l'innovation technologique provenant d'autres pays, en facilitant le transfert de technologies et en mettant sur le marché des technologies aussi bien importées que d'origine nationale.

### 3. Objectifs

- 55. Les objectifs du programme sont les suivants :
- a) Renforcer les moyens dont disposent les pays les moins avancés pour obtenir des produits issus de l'innovation technologique provenant d'autres pays et faciliter le transfert de technologie à des conditions librement décidées et convenues d'un commun accord ;
- b) Renforcer les capacités des institutions et mécanismes, notamment régionaux, aptes à faciliter le transfert de technologie ;
- c) Faciliter les négociations pour assurer un transfert de technologie économique, efficace et axé sur les résultats ;
- d) Faciliter l'accès des pays les moins avancés à des informations adaptées à leurs besoins concernant les technologies disponibles, à des conditions abordables ;
- e) Aider les universités, les instituts de recherche, les scientifiques et les entreprises des pays les moins avancés à accéder aux connaissances techniques disponibles et à les exploiter dans le cadre d'activités de recherche-développement et dans le but d'adapter les technologies à un usage local;

- f) Favoriser le transfert ou la diffusion de technologies aux entrepreneuses et entrepreneurs locaux, qui pourront s'en servir pour offrir des biens et services à plus fort contenu en connaissances et à plus forte valeur ajoutée;
- g) Favoriser la création d'entreprises et inciter les entrepreneurs et entrepreneuses du pays et de l'étranger à démarrer de nouveaux projets fondés sur l'exploitation de technologies nouvellement disponibles dans le pays ;
- h) Établir des mécanismes permettant de faciliter la création de programmes de recherche-développement conjoints associant les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement dans le but de mettre au point des technologies dans les secteurs considérés comme prioritaires ;
- i) Contribuer à la conception de mécanismes de financement propres à favoriser l'innovation et la bonne utilisation des technologies transférées dans les pays les moins avancés ainsi que l'adaptation de ces technologies aux besoins de ces derniers ;
- j) Faire en sorte que les principaux acteurs des pays les moins avancés aient davantage conscience que, pour obtenir des résultats, il faut que les technologies transférées des pays développés aux pays les moins avancés soient adoptées et adaptées en tenant compte des réalités et des priorités de ces derniers.

#### 4. Réalisations escomptées

- 56. Les réalisations escomptées au titre du programme sont les suivantes :
- a) Un modèle efficace de cadre institutionnel pour le transfert de technologie qui pourra s'appliquer aux pays les moins avancés sera mis au point ;
- b) La plateforme numérique de transfert de technologie, y compris le Technology Access Partnership, qui vise à faciliter le transfert de technologies utiles dans le contexte de la COVID-19, sera pleinement opérationnelle;
- c) Les bureaux de transfert de technologie feront davantage appel aux services de la Banque de technologie, y compris au Technology Access Partnership.

#### 5. Indicateurs de succès

- 57. Les indicateurs de succès se rapportant au programme sont les suivants :
- a) Au moins six transactions portant sur un transfert de technologie vers plusieurs des pays les moins avancés sont effectuées ;
- b) Des principes relatifs aux bonnes pratiques en matière de transfert de technologie sont publiés et utilisés, à titre d'outil de référence, par des personnes qui recherchent des technologies ou qui en détiennent (nombre de demandes, nombre de références faites dans les instances chargées de l'élaboration des politiques);
- c) La plateforme numérique de transfert de technologie est largement utilisée (nombre d'utilisateurs);
- d) Les principes directeurs techniques, juridiques et politiques élaborés dans le cadre du programme à l'intention des personnes qui recherchent des technologies sont largement utilisés (nombre de demandes et de téléchargements depuis le site Web).

### 6. Principales activités

58. Les activités menées viseront à mettre au point des directives et procédures sur mesure et prêtes à l'emploi à l'intention d'une institution qui sera sélectionnée pour

un projet pilote, ainsi que des modèles de directives et documents de procédure qui pourront être adaptés par toutes les parties intéressées dans le pays le moins avancé concerné. Les principales activités seront les suivantes :

- a) Sélectionner une institution ayant de l'expérience dans l'établissement de bureaux de transfert de technologie au niveau national, régional ou international et instaurer un partenariat avec elle ;
- b) Recruter un(e) expert(e)-conseil, qui aidera la Banque de technologies à élaborer un modèle de bureau de transfert de technologie pouvant être mis en place dans le ou les pays les moins avancés sélectionnés;
- c) Conduire une microanalyse et une macroanalyse afin de structurer le modèle de fonctionnement et de concevoir l'infrastructure des bureaux de transfert de technologie de sorte que ceux-ci soient adaptés au mieux aux capacités et aux priorités du pays concerné; cela consistera notamment à conduire des recherches documentaires, à effectuer des visites sur place et à mener des activités de mentorat;
- d) Préparer la phase de mise en œuvre et la phase finale, ce qui consistera notamment à organiser des formations afin d'accroître les compétences, à intégrer une plateforme collaborative et à établir un plan d'exécution, ainsi qu'à recenser des partenaires stratégiques qui pourraient commercialiser les technologies et organiser des événements de marketing à des fins de présentation ;
- e) Mener un programme intensif de mentorat et de coaching. Le bureau de transfert de technologie concerné disposera d'un plan personnalisé relatif au projet pour la période d'un an qui suivra. Au cours de cette phase, des activités seront menées pour encadrer et former les formateurs ;
- f) Rendre pleinement opérationnelle la plateforme numérique de transfert de technologie, y compris le Technology Access Partnership.

### 7. Pays concernés

59. Les services prévus dans le cadre du programme de transfert de technologie seront offerts à l'ensemble des pays les moins avancés.

### C. Programme de renforcement des capacités des pays les moins avancés dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation

#### 1. Contexte et raison d'être

- 60. La science, la technologie et l'innovation sont les piliers sur lesquels reposent la croissance économique et le développement durable. En constante évolution, elles offrent des possibilités de changement en profondeur qui, pour être pleinement exploitées, nécessitent que l'on favorise le renforcement des capacités et le développement des compétences. Au cours des vingt dernières années, la croissance exponentielle du secteur de la technologie à l'échelle mondiale, conjuguée à l'élargissement de l'accès à Internet, a considérablement facilité l'accès à l'information, la communication et la collaboration et favorisé l'amélioration des conditions économiques et sociales. Néanmoins, faute d'infrastructures et de ressources financières suffisantes, de nombreux pays parmi les moins avancés ont été privés de ces possibilités ; une grande partie de la population des pays les moins avancés n'a donc toujours pas accès à Internet.
- 61. On ne pourra réaliser les objectifs de développement durable que si l'on renforce les capacités humaines et institutionnelles. Ainsi, l'objectif 17 consiste notamment à

apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays les moins avancés et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable. Étant donné le rôle moteur que jouent la science, la technologie et l'innovation en faveur du développement durable, la plupart des objectifs mettent en avant la nécessité de constamment renforcer les capacités et développer les compétences en la matière. Par l'action qu'elle mènera en ce sens, la Banque aidera les pays à acquérir non seulement des connaissances techniques et scientifiques, mais également des compétences en matière de stratégie, de direction et d'élaboration de politiques, grâce auxquelles ils mettront au point et exécuteront des stratégies et des programmes visant à utiliser la science, la technologie et l'innovation aux fins du développement, de l'adoption de politiques publiques inclusives et de la mise en place d'une gouvernance efficace.

62. Uniques en leur genre, les académies des sciences peuvent être de précieux intermédiaires entre le gouvernement et la société civile. Leur mission – proposer aux gouvernements des orientations relatives à la science et à la technologie faisant autorité et présentées de façon organisée – est d'une importance capitale et profite aussi bien à l'économie qu'à la société. À ce titre, il convient de leur accorder un rôle de premier plan dans le développement scientifique et technologique des pays et dans l'élaboration de politiques de développement durable.

### 2. Correspondance avec le plan stratégique de la Banque

63. Le programme de renforcement des capacités des pays les moins avancés dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation est lié aux projets n° 1 (politiques et renforcement des capacités en matière de science, de technologie et d'innovation), n° 3 (accès en ligne aux travaux de recherche et réseautage) et n° 5 (formation et assistance technique concernant les questions de propriété intellectuelle) du plan stratégique de la Banque.

### 3. Objectifs

- 64. L'objectif principal du programme est de renforcer les capacités des gouvernements, des universités, des entreprises et des organisations de la société civile des pays les moins avancés dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation afin que chacun de ces pays dispose d'un nombre suffisant d'experts dans ces domaines. Ce programme vise plus précisément à :
- a) Faire mieux connaître aux acteurs des secteurs public et privé, des universités et des instituts de recherche les ressources scientifiques disponibles sur la plateforme Research4Life en dispensant des formations à des bibliothécaires, professeurs d'université, étudiants diplômés, chercheurs, informaticiens et d'autres groupes concernés sur l'utilisation de revues et outils scientifiques et techniques et les modalités d'accès;
- b) Renforcer la capacité des experts et des décideurs des pays les moins avancés à se servir de divers types d'informations d'origine spatiale pour appuyer le cadre du cycle complet de la gestion des catastrophes, d'utiliser les infrastructures, données, applications et services spatiaux pour faire face aux problèmes sanitaires mondiaux tels que la pandémie de COVID-19, ainsi que de mieux comprendre comment les parties prenantes utilisent les solutions spatiales pour contribuer au développement durable et de cerner ainsi les domaines prioritaires dans lesquels il convient d'accélérer le développement durable dans la région en tirant davantage parti des solutions spatiales ;
- c) Élaborer un programme de collaboration et d'échange qui permettra de doter de moyens de recherche et d'innovation les chercheurs en biotechnologie des

pays les moins avancés et d'aider les autorités de réglementation et les décideurs des pays bénéficiaires à adopter et à faire appliquer des politiques et des règlements en la matière ;

- d) Renforcer les capacités des pays les moins avancés en matière de conception industrielle. Pour ce faire, la Banque de technologies s'associera à la World Eco-design Conference pour lancer un programme visant à accroître les capacités en matière d'écoconception et d'enseignement technologique dans les pays les moins avancés, à faciliter l'accès de ces pays à des technologies industrielles et à des solutions de conception industrielle écologiques et à dispenser des formations et des ateliers pour promouvoir les échanges techniques entre experts en écoconception ;
- e) Concevoir une stratégie d'innovation globale et un plan d'exécution pour la Banque de technologies qui vise en priorité à aider les pays les moins avancés à exploiter leur « avantage de retardataires » en tirant parti des technologies existantes de sorte que les entreprises puissent trouver, adapter et adopter des technologies éprouvées, disponibles sur le marché ainsi que des technologies locales ;
- f) Donner aux académies des sciences des pays les moins avancés davantage de moyens de donner des conseils aux autorités et aux entreprises dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation et d'orienter les politiques relevant de ces domaines, de manière que la science, la technologie et l'innovation contribuent à la réalisation du développement durable.

### 4. Réalisations escomptées

- 65. Les réalisations escomptées au titre du programme sont les suivantes :
- a) Les revues scientifiques et techniques seront plus facilement accessibles et davantage utilisées grâce à la plateforme Research4Life et un plus grand nombre de professionnels seront formés aux technologies et méthodes de recherche et auront acquis des compétences en la matière ;
- b) Les utilisateurs finaux seront pleinement formés et sauront comment accéder aux données et informations satellitaires et comment les utiliser dans leurs domaines professionnels respectifs ;
- c) Les capacités des scientifiques travaillant dans le domaine de la biomédecine, de la biotechnologie et de l'agriculture dans les universités et les instituts de recherche des pays les moins avancés seront renforcées ;
- d) Les pays les moins avancés auront plus facilement accès à des solutions de technologie et de conception industrielles écologiques et auront ainsi davantage de moyens en matière d'écoconception, ce qui contribuera au développement durable ;
- e) Les meilleures pratiques, politiques et acteurs dans le domaine du développement, aux plans national et régional, d'écosystèmes propices à l'innovation, en particulier pour ce qui est du renforcement de la capacité des pays les moins avancés à adopter directement les technologies les plus récentes, seront répertoriés et analysés, de même que les initiatives d'innovation prises à l'échelle mondiale et à l'échelle du système des Nations Unies qui pourraient aider la Banque de technologies à définir les lacunes et les possibilités d'avoir un impact positif sans dupliquer les mesures existantes, l'objectif étant de recenser les possibilités de collaboration et d'élaboration conjointe avec d'autres programmes des Nations Unies;
- f) Une plateforme au moyen de laquelle les décideurs et les scientifiques pourront échanger régulièrement sera créée afin que les académies des sciences soient associées aux débats sur les politiques nationales et aux engagements pris par le pays

en faveur de la formulation, de la mise en œuvre et du suivi des politiques relatives au Programme 2030.

#### 5. Indicateurs de succès

- 66. Les indicateurs de succès se rapportant au programme sont les suivants :
- a) Nombre de connexions d'institutions et d'usagers enregistrés ayant accès à la plateforme Research4Life et participation accrue des chercheurs des pays les moins avancés aux événements et conférences, et à la communauté scientifique mondiale en général; nombre de participants par programme de formation, ventilé par secteur, institution, discipline, profession et sexe;
- b) Nombre de conférences et d'ateliers et activités de formation organisés sur les technologies satellitaires ; utilisation accrue des informations satellitaires dans les manuels nationaux de préparation aux catastrophes ;
- c) Nombre de chercheurs en biotechnologie en début de carrière qui sont originaires des pays les moins avancés et qui bénéficient de bourses ;
  - d) Élaboration d'une stratégie d'innovation et d'un plan d'exécution ;
- e) Rédaction de projets de charte des académies des sciences pour six pays pilotes ; mise en place de nouvelles académies des sciences par les organes législatifs nationaux ou d'autres autorités compétentes ; participation accrue des académies des sciences à l'élaboration de politiques nationales et régionales dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation.

#### 6. Principales activités

- 67. Les principales activités prévues au titre du programme sont les suivantes :
- a) Proposer des cours en ligne ouverts à toutes et tous sur la plateforme Research4Life afin de développer les compétences en matière d'utilisation de l'information, de communication scientifique et de gestion de l'information dans les pays les moins avancés afin que ceux-ci puissent faire pleinement partie de la communauté scientifique mondiale ;
  - b) Organiser des ateliers de formation dans les pays ou en ligne ;
- c) Envoyer des chercheurs en début de carrière originaires des pays les moins avancés dans les laboratoires du Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie en Italie, en Afrique du Sud et en Inde pour qu'ils y mènent des projets de recherche ;
- d) Mener des recherches et procéder à des recensements détaillés (recherches et analyses documentaires, entretiens et visites sur le terrain) afin de recenser les meilleures pratiques en matière de développement, aux plans national et régional, d'écosystèmes propices à l'innovation, ainsi que les initiatives prises à l'échelle mondiale et à l'échelle du système des Nations Unies en matière d'innovation;
- e) Organiser des activités de renforcement des capacités en fonction des priorités des académies existantes, définir les possibilités d'échanges Sud-Sud entre les académies, sélectionner des chefs de file dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation qui seront chargés d'élaborer la charte des académies.

### 7. Pays concernés

68. Le programme sera ouvert à toute personne originaire de l'un des 47 pays les moins avancés.

### D. Programme de partenariat et de coordination

#### 1. Contexte et raison d'être

- 69. Étant donné l'ampleur des besoins des pays les moins avancés dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, la Banque de technologies s'appuie sur des partenariats stratégiques essentiels conclus avec des organismes du système des Nations Unies et de l'extérieur, ainsi qu'avec des acteurs non étatiques pour atteindre l'ensemble des objectifs énoncés dans sa charte et être porteuse des changements attendus dans tous les pays les moins avancés. Il est donc indispensable de coordonner ces partenariats, de mettre au point des instruments clés et de mener des recherches pour étayer les programmes. Le programme aura pour objet de superviser les activités et les programmes de la Banque à cet égard.
- 70. Pour atteindre ses objectifs et améliorer son fonctionnement, la Banque mettra en place un système approprié de suivi et d'évaluation. Celui-ci sera complet, transparent, fondé sur des données probantes et fortement axé sur l'évaluation des résultats et des incidences. Une stratégie globale de suivi et d'évaluation sera suivie afin que tous les projets et activités de la Banque soient dûment et systématiquement évalués et qu'un calendrier détaillé soit défini pour certaines évaluations.
- 71. La politique de suivi et d'évaluation de la Banque sera centrée sur la collecte de données, l'objectif étant de conduire une évaluation solide et fondée sur des données probantes des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs, de la qualité, des résultats et de l'incidence des projets et des activités, sans toutefois faire porter un trop lourd fardeau aux pays bénéficiaires et aux parties prenantes. Des experts indépendants en évaluation et des utilisateurs participeront aux évaluations, ce qui permettra à la Banque de recevoir des conseils spécialisés et des orientations stratégiques concernant son développement.

### 2. Correspondance avec le plan stratégique de la Banque

72. Le programme est lié à la Charte de la Banque de technologies et aux directives opérationnelles énoncées dans sa stratégie triennale.

### 3. Objectifs

- 73. Les objectifs du programme sont les suivants :
  - a) Nouer et entretenir des relations stratégiques ;
- b) Faire conduire une évaluation externe complète en 2021, qui coïncidera avec la fin du cycle triennal de planification stratégique. L'évaluation consistera notamment en une analyse approfondie des raisons motivant les activités et projets, des résultats de leur mise en œuvre et de leur incidence. Les conclusions de l'évaluation seront prises en compte lors de l'élaboration du deuxième plan stratégique triennal;
- c) Suivre et examiner constamment tous les projets et activités de la Banque afin de tenir régulièrement informés les responsables et principales parties prenantes de leurs performances par rapport aux produits et résultats fixés, ainsi que des facteurs externes et internes susceptibles d'entraver la réalisation des projets et activités ;
  - d) Élaborer un deuxième plan stratégique triennal complet pour la Banque ;
- e) Publier le rapport phare de la Banque sur l'état de la science, de la technologie et de l'innovation dans les pays les moins avancés.

### 4. Réalisations escomptées

- 74. Les réalisations escomptées au titre du programme sont les suivantes :
- a) Mise en place d'un vaste réseau de partenariats stratégiques aux fins de l'élaboration et de l'exécution des programmes ;
  - b) Mise au point d'un ensemble de projets prêts à être exécutés ;
- c) Conduite d'activités de contrôle de l'exécution au niveau des programmes avec l'appui du Bureau des services de contrôle interne. Ces activités suivront le modèle et le cadre de suivi axés sur les résultats, qui visent à définir des résultats escomptés réalistes et à les obtenir, à suivre les progrès accomplis en ce sens, à évaluer les résultats, à tenir compte des enseignements tirés des décisions de gestion et à rendre compte des résultats obtenus ;
  - d) Élaboration d'un deuxième plan stratégique triennal;
- e) Publication du premier rapport phare de la Banque sur l'état de la science, de la technologie et de l'innovation dans les pays les moins avancés.

#### 5. Indicateurs de succès

- 75. Les indicateurs de succès se rapportant au programme sont les suivants :
  - a) Participation accrue aux réseaux et initiatives mondiaux ;
- b) Mise en place d'un système global d'évaluation et de suivi des programmes et activités de la Banque ;
- c) Élaboration d'une méthode de collecte des données qui permette de conduire plus aisément une évaluation solide et fondée sur des données probantes de la qualité, des résultats et de l'incidence des projets et activités, ainsi que des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs ;
- d) Élaboration et adoption de modèles, de méthodes et d'indicateurs communs qui permettent de comparer les activités et projets exécutés dans les pays bénéficiaires, d'en assurer la cohérence et d'avoir une vue d'ensemble de leurs incidences ;
- e) Mise en place d'un cadre de liaison et de collaboration avec le Mécanisme de facilitation technologique et son équipe spéciale interinstitutions pour la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi qu'avec la Commission de la science et de la technique au service du développement, le cas échéant;
  - f) Adoption du deuxième plan stratégique triennal;
  - g) Publication du rapport phare.

### 6. Principales activités

- 76. Les principales activités prévues au titre du programme sont les suivantes :
- a) Participer activement aux activités menées dans le cadre du Mécanisme de facilitation des technologies ;
- b) Concevoir des documents, des outils, des procédures et des programmes stratégiques en fonction des objectifs et des résultats escomptés ;
- c) Procéder à un examen interne complet de la Banque, de ses activités et de ses projets ;

- d) Suivre et examiner constamment tous les projets et activités de la Banque afin de tenir régulièrement informés les responsables et principales parties prenantes de leurs performances par rapport aux produits et résultats fixés, ainsi que des facteurs externes et internes susceptibles d'entraver la réalisation des projets et activités ;
- e) Organiser un événement mondial à l'occasion de la publication du rapport phare sur l'état de la science, de la technologie et de l'innovation dans les pays les moins avancés dans le cadre de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, prévue en janvier 2022.

### 7. Pays concernés

77. En 2021, le programme couvrira tous les programmes de la Banque mis en œuvre dans les pays les moins avancés.

Tableau 6 Ressources nécessaires : programme de travail (En dollars des États-Unis)

Frais g	rénéraux de fonctionnement	16 931	_	63 600	63 600
Service	es contractuels	206 446	519 600	(59 150)	460 450
Subvei	ntions et bourses	_	_	290 280	290 280
То	tal partiel	329 163	1 318 612	(203 511)	1 115 101
3.	Voyages des consultants, animateurs et invités	_	70 488ª	304 820	375 308
2.	Voyages des participants aux réunions et ateliers	249 278	933 700	(933 700)	_
Voyag	es Voyages du personnel	79 885	314 424	425 369	739 793
То	tal partiel	628 856	1 310 096	538 784	1 848 880
3.	Consultants et experts	337 676	827 296	243 384	1 070 680
2.	Personnel local	_	_	67 200	67 200
1.	Personnel recruté sur le plan international	291 180	482 800	228 200	711 000
	ments et autres dépenses sonnel				
Objet de	e dépense	2019 (dépenses effectives)	2020 (montant approuvé)	Variation	2021 (prévisions)

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Voyages d'animateurs et invités.

### 8. Traitements et autres dépenses de personnel

78. Un montant de 778 200 dollars, qui représente une augmentation de 295 400 dollars, permettra de financer huit postes comme suit :

a) 711 000 dollars pour le personnel recruté sur le plan international : maintien de trois postes de spécialiste de la gestion des programmes (P-4) et création proposée, en 2021, d'un poste supplémentaire de spécialiste de la gestion des programmes (P-4), dont le ou la titulaire contribuera aux activités de transfert de

technologie de la Banque, qui sont en plein essor et qui comprennent la mise au point d'un registre numérique des technologies ;

- b) 67 200 dollars pour les agents des services généraux recrutés sur le plan local : création proposée de quatre postes d'assistant(e) aux programmes (G-5), dont les titulaires apporteront un appui fonctionnel au programme de travail.
- 79. Un montant de 1 070 680 dollars, soit une augmentation de 243 384 dollars, permettra d'engager des consultants et des experts pour les quatre programmes et d'établir un nouveau plan stratégique triennal pour 2022-2025, qui sera adopté par le Conseil à sa cinquième session, en novembre 2021. La variation tient principalement au fait qu'il faudra faire appel à des consultants pour : a) l'élaboration de modèles en vue de la mise en place d'une plateforme de transfert de technologie, ainsi que d'un cadre relatif aux bureaux de transfert de technologie à l'intention des pays les moins avancés ; b) la réalisation d'une étude approfondie sur l'état de la science, de la technologie et de l'innovation dans les pays les moins avancés.

### 9. Voyages

80. Un montant de 1 115 101 dollars, qui représente une diminution de 203 511 dollars, permettra de financer les voyages du personnel de la Banque, des consultants, des animateurs et des invités, ainsi que l'appui qu'ils apporteront sur le plan technique et au niveau des programmes, et leur participation à des consultations, ateliers et cours de formation locaux. La variation est essentiellement due au fait que la priorité est de plus en plus donnée à la formation en ligne, un nouveau cours en ligne ouvert à toutes et tous ayant été mis au point, ce qui a permis de réduire les frais de déplacement des participants aux réunions et ateliers.

#### 10. Subventions et bourses

81. Un montant de 290 280 dollars permettra de financer les visites Sud-Nord et Sud-Sud de scientifiques ayant obtenu une bourse ainsi que six programmes de recherche collaboratifs.

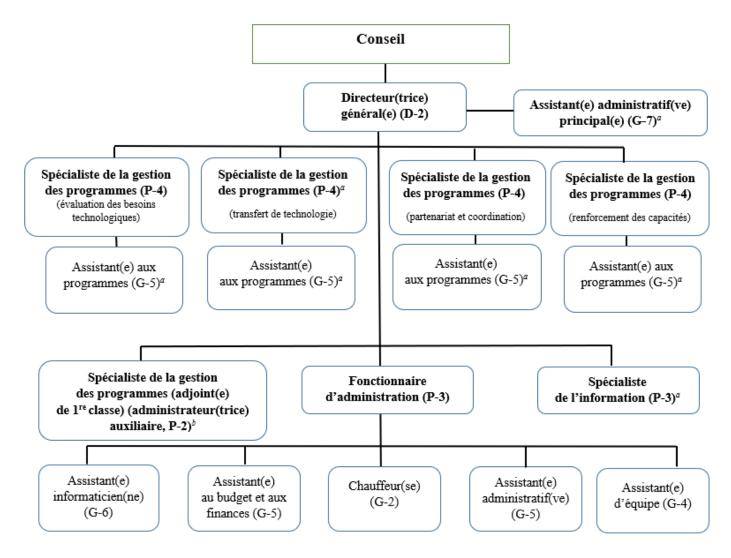
### 11. Services contractuels

82. Un montant de 460 450 dollars, qui représente une diminution de 59 150 dollars, permettra de couvrir les frais de location de salles et d'autres services connexes pour les ateliers, les manifestations parallèles et les réunions, ainsi que les services de traduction, d'impression et de mise en page des rapports connexes. La variation s'explique essentiellement par le fait que les pays hôtes prendront en charge les frais de location de salle et d'autres frais liés aux ateliers, tels que l'impression des documents.

### 12. Frais généraux de fonctionnement

83. Un montant de 63 600 dollars permettra de couvrir les coûts des projets de recherche encourus par les laboratoires hôtes dans le cadre de l'échange Sud-Nord et de l'échange Sud-Sud (réactifs, services, travail sur le terrain et autres dépenses liées aux visites scientifiques).

## Organigramme et répartition des postes pour 2021



<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Création.

<sup>&</sup>lt;sup>b</sup> L'emploi de temporaire est financé séparément et n'est pas inscrit au budget de la Banque.